



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1743

03010 "Ecole maternelle Harmonie Rebatel - Rénovation des façades Nord et Est" à Lyon
3ème - Lancement de l'opération n° 03010002 et affectation d'une partie de l'AP n°2021-1,
programme 20006

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 19 MAI 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 MAI 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 MAI 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), M. DRIOLI (pouvoir à M. BOSETTI), Mme FRERY (pouvoir à M. HUSSON), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. SECHERESSE (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1743 - 03010 "ECOLE MATERNELLE HARMONIE REBATEL - RENOVATION DES FAÇADES NORD ET EST" A LYON 3EME - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 03010002 ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N°2021-1, PROGRAMME 20006 (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 mai 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Tous arrondissements Bâtiments - Clos et Couvert 2021-2026 ».

Par délibération n° 2022/1421 du 27 janvier 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon dont celle « Conservation du patrimoine scolaire 2021-2026 » n° 2021-1 programme 20006.

Dans le cadre de la politique de conservation du patrimoine et d'économie d'énergie de la Ville de Lyon, les menuiseries non isolantes et en mauvais état de conservation font l'objet d'une programmation pluriannuelle de remplacements par des menuiseries de meilleure qualité thermique, que ce soit à l'échelle d'un bâtiment entier ou par phasages successifs. Le désamiantage éventuel, ainsi que les rééquilibrages de réseaux hydrauliques suivant le remplacement des menuiseries afin d'optimiser le confort et les économies de chauffage, sont financés sur la même enveloppe de travaux. Dans ce cadre, les opérations de travaux dont le montant dépasse 250 000 € font l'objet d'une individualisation budgétaire.

L'opération de remplacement des menuiseries des façades Nord et Est de la maternelle Harmonie-Rebatel à Lyon 3^{ème} constitue une dernière tranche de travaux. Comme pour les interventions qui concernaient d'autres façades, il s'agit ici de procéder au remplacement des menuiseries extérieures et des occultations des façades. Les travaux s'accompagnent d'un ravalement des façades comme cela avait été le cas lors des 2 campagnes précédentes.

Cette opération estimée à 320 000 € est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Conservation du patrimoine scolaire 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 20006.

Les marchés de travaux, de coordination sécurité et protection de la santé (SPS), de contrôle technique et autres marchés d'études seront attribués en application des dispositions du code de la commande publique.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021 et n° 2022/1421 du 27 janvier 2022 ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 03010002 « Ecole maternelle Harmonie Rebatel – Rénovation des façades Nord et Est » est approuvé. Cette opération est financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 20006.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon sur le programme 20006, AP n° 2021-1, opération 03010002 et imputées aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonctions 211, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant susceptible de modifications compte tenu des aléas pouvant survenir :
 - Année 2022 : 320 000 €
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET